Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à Cogestim, gérant la parcelle 646, Ch. De l'Eglise 2-4 pour la réfection de l'étanchéité et peinture des ciels de balcons ;
- De donner un préavis positive pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, parcelle 360, M. Al-Darweesh, Ch. Des Vergers 3.

La municipalité